

Mémoire de Mary Shee

Préservons le site patrimonial de Sillery



Présenté au Conseil du patrimoine culturel du Québec

Sillery, Québec

Mars 2013

Mémoire de Mary Shee

Préservons le site patrimonial de Sillery



Photo: Sophie Grenier

PRÉAMBULE

L'arrondissement historique de Sillery est une des douze merveilles du patrimoine québécois; néanmoins sa survie se trouve aujourd'hui menacée par plusieurs projets immobiliers.

Ce site boisé et isolé aux abords de la ville de Québec où plusieurs congrégations religieuses ont élu domicile, est resté pendant des années dans l'anonymat.

En 1964, un décret ministériel lui conféra le statut d'arrondissement historique afin de le protéger de l'appétit vorace des promoteurs.

Depuis 2002, l'arrondissement historique fait partie de la ville de Québec; il est délimité par l'avenue De Laune à l'est, la côte à Gignac à l'ouest, le chemin St-Louis et la Grande-Allée ouest au nord et enfin par le fleuve St-Laurent au sud.

Son territoire présente les derniers grands espaces verts surplombant le fleuve St-Laurent et son histoire est la nôtre: époque amériindienne, française, anglaise (les barons du bois), et celles des congrégations religieuses jusqu'à aujourd'hui.

Le site patrimonial comprend aussi d'illustres bâtiments patrimoniaux: la Maison des Jésuites, le domaine Cataraqui, la Villa Bagatelle, le Manoir Kilmarnock, le Domaine Benmore. Tous témoignent de sa grande importance historique.

En avril 2010, réaffirmant son désir de protéger cet arrondissement historique, le ministre de la Culture et des Communications publie un cadre de gestion contenant six orientations précises. En mai 2011, allant contre son propre cadre de gestion la ministre St-Pierre utilisant son pouvoir discrétionnaire autorise le lotissement du terrain du Collège Jésus-Marie aboutissant en juin 2012

à l'achat par un groupe d'investisseurs de 6 hectares de terrain pour une somme totalisant 5 millions de dollars.

Cette liquidation du patrimoine québécois suscita l'indignation des citoyens: les espaces verts du collège de Jésus-Marie représentent le cœur de l'arrondissement historique de Sillery. Ils sont le prolongement des plaines d'Abraham à l'ouest de la ville. Cette présente controverse rappelle la saga vécue il y a 100 ans. Imaginez Québec aujourd'hui sans ses plaines!

Face à la grogne des citoyens, le Parti Québécois, en pleine campagne électorale, promet un gel de six mois sur les projets de développement du site dans le but d'analyser et d'en comprendre les enjeux.

Le 8 février 2013 le ministre Maka Kotto en conférence de presse, annonce une consultation publique sur le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery. Ce plan, précise-t-on, sera expliqué aux citoyens lors de séances d'information, des mémoires pourront être soumis, et une audience publique terminera cet exercice.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec aura la responsabilité de la consultation et ses recommandations serviront au ministre pour la décision finale quant au sort du site patrimonial de Sillery.



PLAN DE CONSERVATION

Le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery est important, ce sera le premier document concret pour la préservation, la conservation et la mise en valeur d'un site. Sa structure initiale servira pour l'élaboration de tous les autres plans des sites patrimoniaux d'où l'importance de sa exemplarité. Il doit permettre la conservation intégrale de l'histoire des Québécois jusqu'à ses racines. Son but ultime étant la préservation, la réhabilitation et la mise en valeur de chaque site dans sa spécificité.

La première partie du Plan de conservation du site patrimonial de Sillery représente 69 pages de survol et une présentation du site patrimonial. Sa lecture m'a fait apprécier non seulement la beauté de ce site, mais sa richesse abondante et son histoire. Cette première partie du Plan de conservation est un excellent travail d'historien.

La lecture de la deuxième partie intitulée: *Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission*, m'a laissée désorientée. J'ai eu l'impression d'être dans un labyrinthe de détails sans affirmation solide sur la conservation ou la préservation. J'ai cherché en vain les propositions de mise en valeur du site. Cette section doit être retravaillée pour assurer une meilleure conservation de nos trésors publics.

La protection d'un site commence par l'inventaire complet de ce site. C'est ce qu'a réalisée la première partie du plan de conservation. Mais ce qui manque dans la deuxième section est une vision globale à long terme expliquant la préservation, la conservation, et surtout la mise en valeur de ce site. Le ministre de la Culture et des Communications doit comme protecteur du patrimoine, empêcher la destruction du site patrimonial de Sillery et le moyen est simple: il doit interdire toute nouvelle construction sur le territoire. On ne peut recréer un site, on ne peut recréer une histoire.

Les consultations publiques donneront au Conseil du patrimoine des outils concrets pour l'élaboration d'un nouveau plan de conservation à la hauteur de ce site. Des centaines de mémoires fourniront une banque originale d'idées à étudier et à exploiter. Cette somme énorme de travail réalisée par des citoyens constitue une manifestation de leur attachement profond pour leur histoire et sa conservation. La consultation permet un échange d'idées avec le ministère pour que chacun trouve une solution qui enrichira le patrimoine et la collectivité québécoise. L'enrichissement de la collectivité québécoise, doit être au cœur de la démarche.

CRÉATION D'UN PARC

La création d'un parc, le *Parc des Grands Domaines* m'apparaît comme la meilleure solution et la seule capable d'assurer la survie à long terme du site. La préservation, la conservation et la mise en valeur du site seraient ainsi garantis.

En prenant les plaines d'Abraham comme modèle de développement durable, le *Parc des Grands Domaines* deviendrait les plaines d'Abraham de l'Ouest. Du Château Frontenac aux plaines d'Abraham, passant par le Bois de Coulonge, et traversant les cimetières jardins et la forêt de pins des Sœurs de Jeanne-d'Arc pour arriver au grandes prairies de Jésus-Marie, de Benmore et de Cataraqui, ce parc à géométrie variable relierait toutes les propriétés conventuelles pour descendre par la suite sur la promenade Samuel de Champlain, créant ainsi un attrait touristique à la hauteur des Québécois. Des espaces verts exceptionnels surplombant le fleuve St-Laurent parsemés de bâtiments historiques représentant toutes les époques de notre histoire : un renouveau économique pour le quartier.



CONCLUSION

Nous sommes aujourd'hui confronté à deux choix: crée un parc au bénéfice de l'ensemble de la population. Des espaces verts à perte de vue, des boisés, la quiétude des cimetières, de l'air frais, des chemins sans asphalte, des arbres bicentennaires notre histoire racontée sur des panneaux explicatifs, une vue imprenable sur notre fleuve St-Laurent. Que demander de plus! Il faut simplement une volonté politique pour rendre ce projet une réalité.

L'autre choix: la construction de condominiums de luxe sur les plus beaux espaces protégés du Québec. Cela voudrait dire privatisation, bloque de bétons, asphaltes, un Mérici de demain. Cette hypothèse ne sert pas l'intérêt public.

Nous, citoyens d'aujourd'hui, sommes confronté à ce choix qui doit refléter notre vision de demain. Nous devons crier haut et fort pour se faire entendre et pour s'assurer du respect de notre précieux patrimoine.

Le choix du parc est un choix à long terme qui profitera et enrichira toutes les générations futures. Le parc est le plan de conservation. Il assure la continuité du site à travers les changements. Il répond aux besoins actuels des villes modernes.